

La négation

Le principe de la négation est d'inverser l'information contenue dans une phrase ou proposition. Elle peut servir soit à décrire une réalité, soit à contester une affirmation antérieure venant d'une autre personne.

I. Construction

La négation lexicale

La négation peut être lexicale, c'est-à-dire que l'opposition est exprimée directement par les termes utilisés. C'est le cas avec les antonymes (*grand / petit, lent / rapide*) ou les termes formés par dérivation (*volontaire / involontaire*).

La négation grammaticale

- La négation peut aussi être grammaticale ; la syntaxe de la phrase utilise alors des termes négatifs de plusieurs catégories :
 - pronom (rien, personne) ;
 - déterminant (aucun) ;
 - adverbes (ne... pas).
- À l'origine, les mots *goutte, point, pas* ou encore *mie* (pour « miette »), étaient des noms utilisés pour renforcer la négation. Ils ont perdu leur sens avec l'usage, mais on peut le retrouver en imaginant le sens originel de phrases comme « Je ne vois goutte ».
- *Ne... guère* ne nie pas totalement l'affirmation mais indique une très faible quantité. On peut s'en servir pour un effet de litote. Ex : Je n'aime guère cette plaisanterie.
- Une difficulté du français est que la négation est formulée en deux parties. *Ne* est associé à un autre élément, de part et d'autre du verbe ou de l'auxiliaire (ex. : Je ne me souviens plus). Pour nier un infinitif, *ne pas* se place devant le verbe : « Ne pas marcher sur les pelouses ».
- La langue orale tend à supprimer l'usage de *ne* dans la négation. À l'inverse, dans un registre de langue soutenue, il peut s'utiliser seul (ex. : « Je ne sais que dire »).
- Lorsque la négation porte sur plusieurs éléments, on les coordonne avec *ni... ni*. Ex : Je ne suis disponible ni ce soir ni demain.

II. Les types de négation

- La **négation totale**, exprimée avec *ne... pas*, ou *ne... point*, inverse tout le sens de la phrase, ou conteste la phrase positive correspondante. Par exemple, « Je ne le savais pas » est le contraire de « Je le savais », ou une affirmation qui sous-entend : « Il serait faux de dire que je le savais ».
- La **négation partielle** ne porte que sur un point de la proposition : *ne* est alors associé soit à un pronom (« Je n'en sais rien »), soit à un déterminant négatif (« Je ne connais aucun des invités »), soit à un complément circonstanciel de lieu (« Je ne trouve mes clefs nulle part ») ou de temps (« Je ne sais jamais quoi lui dire »).
- La **négation restrictive**, malgré son nom et sa tournure, n'est pas réellement une négation, puisqu'elle vise le seul cas positif. On la forme avec *ne... que*, ou *rien... sinon, rien... sauf* (ex. : Il n'aime que les pâtes). On peut ajouter *pas* dans une tournure restrictive pour en inverser le sens : « Le féminisme ne concerne pas que les femmes ».